



CEEAC

ECCAS

La Commission

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET N° 001./ :2024.

Pour le recrutement d'un Consultant Individuel chargé de l'audit du système d'information de la Commission de la CEEAC

Date d'ouverture : 23 janvier 2024

Date de clôture : 05 février 2024

1. CONTEXTE

La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a été instituée le 18 octobre 1983 par la signature à Libreville de son Traité constitutif qui a fait l'objet d'une révision adoptée le 18 décembre 2019 et entrée en vigueur le 28 août 2020. La CEEAC est constituée de onze États Membres : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad.

La Commission qui emploie actuellement environ 200 personnes, dispose d'un parc informatique estimé à environ 300 postes de travail (ordinateurs fixes et portables fonctionnant essentiellement en environnement Windows) entend poursuivre la modernisation de son système d'information pour un fonctionnement efficace et efficient .

Dans cette optique, la Commission de la CEEAC souhaite faire un audit (20 jours maximum) de son infrastructure informatique en vue de le faire évoluer pour qu'il réponde efficacement aux besoins des utilisateurs internes et externes.

Le résultat de cet audit deviendra la feuille de route pour faire évoluer son système d'information selon un plan d'action pluriannuel défini (Schéma Directeur des Systèmes d'Information) en tenant compte des priorités retenues dans le plan d'action prioritaire 2024 et dans le Plan Stratégique Indicatif à Moyen Terme 2021-2025

C'est dans ce contexte que la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a l'intention de recruter un (e) (01) consultant(e) individuel qui se chargera de la réalisation de l'audit de son système d'information.



2. MISSION

Le/la Consultant (e) sera responsable de disposer d'outils et de ressources requis pour la collecte des informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Les informations collectées seront confrontées à l'état de l'art en matière d'infrastructure informatique, analysées afin de sceller les éventuelles défaillances, les risques réels et les impacts d'une défaillance sur la réalisation des activités de la Communauté.
- La mission d'audit devra élaborer un rapport détaillé mentionnant les problèmes détectés, les observations ainsi que les analyses faites. Ce rapport devra être transmis au plus tard 10 jours ouvrables après l'audit.
- Le rapport devra également contenir des recommandations et une liste de projets susceptibles de contribuer à améliorer le système d'information de la CEEAC tant sur les aspects techniques, qu'organisationnels.

3. PROFIL DU CONSULTANT

- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 4 (au minimum) en sciences et techniques de l'information, en informatique, ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une expérience avérée (au moins 5 ans) dans les activités d'audit de systèmes d'information /ou audit de sécurité de systèmes d'information ;
- Avoir une maîtrise de la rédaction de cahier de charges, dans l'élaboration de politiques de sécurité des systèmes d'information et dans la définition de procédures informatiques ;
- Avoir une capacité de rédaction des rapports en langue française et anglaise.

4. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont entre autres : i) le profil et la formation du Consultant ; ii) l'expérience en matière d'audit de systèmes d'informatique et audit de sécurité, réseau et systèmes d'information ; iii) la connaissance des maîtrises d'ouvrage en informatique ; et iv) la maîtrise du Français et de l'Anglais.

5. DUREE DE LA MISSION

La mission d'audit durera au maximum 20 jours (rédaction, visite, et soumission de rapport compris).

6. Le Président de la Commission de la CEEAC invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites.
7. Les consultants intéressés par cet avis doivent fournir un Avis de Manifestation d'Intérêt qui présente : i) les références concernant l'exécution et l'expérience de contrats analogues, et ii) le Curriculum Vitae détaillé.
8. Les consultant(e)s intéressé(e)s peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Directeur des Systèmes d'Information, Monsieur Bonheur DJERABE



DJATTO (bonheur.djerabe@ceeac-eccas.org) aux horaires suivants : **8h00 - 18h00** (heure de Libreville). Les termes de référence de la mission sont joints à l'AMI pour plus d'informations.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard **le 05 février 2024** par voie électronique à l'adresse suivante :

Commission@ceeac-eccas.org

Copie : Monsieur Bonheur DJERABE DJATTO

Directeur des Systèmes d'Information

bonheur.djerabe@ceeac-eccas.org

Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Le Président de la Commission de la CEEAC

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO

